

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30.01.25

Approbation Budget 2025 - CPAS.

VILLE de BOUILLON

Séance publique du jeudi 30 janvier 2025

Présents: Mme Anne GERARD, Présidente,
Mme NEMERY M.-J., Bourgmestre,
Mmes et Mrs ROULEFF D., GOBERT B., DE WACHTER P., SERSON J., Echevins
Mmes et Mrs CACHBACH C., POLET A., PENOY A., PONCELET J., NOIZET W., MAZIERS P., ISTACE Fr., POCHET A., GODART G., PONCIN Cl. & MANANT M., Conseillers Communaux ;

Mr Jean MATHIEU, Directeur Général.

Budget du CPAS - Exercice 2025 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, notamment les articles 88 §1, 91 et 112 bis ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adaptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu la décision du Conseil de l'action sociale du 18 novembre 2024 approuvant le budget pour l'exercice 2025 ;

Entendu la Présidente du CPAS, Madame Stéphanie DE WACHTER, dans son rapport ;

Vu le projet de budget présenté ;

DECIDE, à l'unanimité,

d'approuver le budget du CPAS 2025 dont de l'exercice ordinaire s'équilibre comme suit :

Une prévision de dépenses
de 8.088.938,85 €

Une prévision de recettes de
8.088.938,85 €

Le Service Ordinaire réclame, pour l'année 2025, une intervention
communale d'un montant de 1.702.977,90 €.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois, année que dessus.

(sé) Némery & Mathieu

Pour extrait conforme :

Le Directeur Général,

La Bourgmestre,